



RELEVÉ DE LETTRES DE CHANGE A REGLER

Le 04 août 2025

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE TIRE

1538 25221

VOUS ETES EN O.P.T.E.R. - OPTION 1
(Options pour le Paiement et le
Traitement des Effets sur Relevé)

Vous n'avez pas à renvoyer ce relevé lorsque vous êtes d'accord pour que les effets figurant sur ce relevé soient payés. Vous refusez le paiement d'un ou plusieurs effets, complétez et renvoyez le feuillet "INSTRUCTIONS SUR LETTRES DE CHANGE A REGLER"

M JEAN-PIERRE GEVREY
VIGIER
19120 BILHAC

N° DE RELEVÉ	DATE D'ENVOI	DATE DE REGLEMENT
04481690	04.08.2025	11.08.2025

Tous les montants du relevé sont exprimés dans l'unité monétaire de tenue de compte en : **euro**

SAUF INSTRUCTIONS CONTRAIRES LES EFFETS SUIVANTS SERONT PAYES

N° ORDRE	NOM DU TIREUR	REFERENCE	(1)	(2)	ECHEANCE	MONTANT	REFUS
000001	MVI MOTEURS VENTILATEURS			A	09.08.2025	561,70	
000002	WURTH FRANCE SAS				09.08.2025	101,77	
000003	WURTH FRANCE SAS				10.08.2025	119,76	
DOMICILATION		BANQUE	INDICATIF	N° DE COMPTE	VALEUR	TOTAL DU RELEVÉ	REFUS POUR EUR
LE CREDIT LYONNAIS		30002	01538	0000071044B	10.08.2025	783,23	
UNITE MONETAIRE DE TENUE DE COMPTE : euro							

L'enregistrement au débit de votre compte du montant inscrit dans la case "Total du relevé" équivaudra à la détention par vous-même des effets acquittés. Si votre compte devait être débité d'un montant différent, un acquit spécial annulant le présent document vous serait adressé.

BON A PAYER POUR EUR

(1) : Monnaie d'origine de l'effet (EUR = euro - FRF = franc français - NEANT = non renseigné)

(2) : Code acceptation (B = billet à ordre - A = accepté - NEANT = non accepté)

NB : La clientèle des Centres d'Affaires Entreprises peut interrompre provisoirement l'application de l'option (période de congés annuels principalement). Dans ce cas, la mention "VOTRE CONVENTION O.P.T.E.R. EST SUSPENDUE" apparaît à la place de "VOUS ETES EN O.P.T.E.R."; la clientèle doit alors systématiquement communiquer ses instructions par écrit à son centre d'affaires du Crédit Lyonnais ou à toute autre adresse qui lui serait indiquée. A défaut, les effets présentés seront refusés pour le motif "sans avis".

Ce document ne vaut pas facture

Page 1 / 1